

DECISION CA015-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation

Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu la délibération CA021-2016 du 1er mars 2016

Objet de la décision Demandes d'adhésions de l'UFR Santé

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les demandes d'adhésions 2016 de l'UFR Santé

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 8 mars 2016

Christian ROBEDO

Le Président de l'Université d'Angers



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **15 mars 2016**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction	Cotisations pour 2016		
		UFR SANTE	Montant	Centre financier
18/02/2016				
Nom de l'association ou de la société savante	Observations			
Vie Etudiante				
ASSOCIATION MEDICALE FRANCO-BRITANNIQUE	Mme FISBACH	30,00 €	93510	
Département Médecine				
COLLEGE NATIONAL DE BIOCHIMIE-BIOLOGIE MOLECULAIRE MEDICALE	Mr SIMARD	30,00 €	93520	
COLLEGE NATIONAL DE BIOCHIMIE-BIOLOGIE MOLECULAIRE MEDICALE	Mme VEYRAT-DUREBEX	30,00 €	93520	
COLLEGE NATIONAL DE BIOCHIMIE-BIOLOGIE MOLECULAIRE MEDICALE	Mr CHAO DE LA BARCA	30,00 €	93520	
COLLEGE NATIONAL DE BIOCHIMIE-BIOLOGIE MOLECULAIRE MEDICALE	Mme PRUNIER-MIREBEAU	30,00 €	93520	
COLLEGE NATIONAL DE BIOCHIMIE-BIOLOGIE MOLECULAIRE MEDICALE	Mr REYNIER	30,00 €	93520	
COLLEGE NATIONAL DE BIOCHIMIE-BIOLOGIE MOLECULAIRE MEDICALE	Mr FERRE	30,00 €	93520	
Formation Continue				
CHEC (Collège des Histologistes, Embryologistes et Cytogénéticiens)	Mme LIBOUBAN	10,00 €	93560	
COLLEGE Français DE PATHOLOGIE VASCULAIRE	Mr LEFTHERIOTIS	80,00 €	93560	
ICOH (International Commission on Occupational Health)	Mr ROQUELAURE	CHF 345	93560	

Directrice de l'UFR Santé
Isabelle Richard